

COMpte Rendu des Délibérations

CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 JANVIER 2025

Le Maire certifie que cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 25 janvier 2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de DIEPPE SOUS DOUAUMONT, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 18 janvier, sous la présidence de Jean-Christophe PATON, maire en exercice.

Membres en exercice	Membres présents	Membres absents	Pouvoirs de vote
10	10	0	0

PRESENTS Jean-Christophe PATON, Alain MACEL, Thierry GERAUX, Marc AGAUGUE, Jean-Michel PREVOT, Léa SPINELLI, Coralie LEGRAND, Patrick TOUSSAINT, Louissette VAUTRIN-JECKEL, Pierre MUTELET
ABSENTS /
POUVOIRS /
SECRETAIRE Léa SPINELLI

2025-01 / Etude de faisabilité de l'aménagement d'une aire de jeux et d'un cheminement paysager

La commune bénéficie depuis quelques années d'une inversion de sa pyramide des âges avec désormais plus de jeunes âgés de 0 à 12 ans que de personnes de plus de 70 ans.

Afin d'offrir à ces jeunes un espace ludique et aux parents un lieu de rencontre, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réfléchir à la réalisation d'une aire de jeux à destination des 3-12 ans sur les terrains municipaux situés à l'arrière de la mairie et de mobiliser le verger acquis en 2023 pour aménager un cheminement sécurisé et bucolique entre la rue Mazel et l'aire de jeux à venir.

Le cabinet Atelier Paysages de Belleville a été sollicité et Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter l'accompagnement financier de l'État au titre de la DETR 2025 pour cette étude selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des Ressources	Montant Sollicité	%
1 – Travaux	4 800.00	1 – Aides publiques	3 360.00	70%
Etude de faisabilité	3 700.00	DETR / DSIL	3 360.00	70%
Géomètre, topographie	1 100.00	Région		
		Département		
2 – Aléas et imprévus	0.00	2– Autofinancement	1 440.00	30%
3 – Dépenses connexes	0.00	Fonds propres	1 440.00	30%
4 – Loyers (sur 5 ans)	0.00	Emprunt		
Total dépenses	4 800.00	Total ressources	4 800.00	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Valide** la réalisation d'une étude de faisabilité confiée au cabinet Atelier Paysages
- **Sollicite** l'accompagnement financier de l'État au titre de la DETR 2025 (ou DSIL) pour ce projet
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce et document relatif à cette opération, ainsi qu'à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires.

2025-02 / Création d'un réseau de vidéoprotection des espaces et bâtiments publics

Le sentiment d'insécurité ressenti par les habitants de nos villes et villages est grandissant depuis quelques années, nourri par les violences sur les personnes, les biens publics ou privés qui sont diffusées par les médias, sans oublier les trafics en tout genre.

La commune de Dieppe, bien que située en milieu rural que l'on pourrait penser plus épargné par ces incivilités ou délits, a pourtant connu ces dernières années son lot d'actes délictueux et de comportements condamnables. La municipalité a en effet pu recenser près d'une quinzaine d'atteintes aux biens sur les 5 dernières années, ayant fait ou pas l'objet d'un dépôt de plainte en gendarmerie. Le fait le plus marquant étant en 2022 l'incendie d'une maison d'habitation dont l'auteur est un habitant de la commune...

Monsieur le Maire informe le conseil que sur les 2 dernières années, plusieurs habitants ont sollicité la mise en place de mesures par la commune. Aussi, à l'été 2024, il a sollicité le Groupement de Gendarmerie de la Meuse afin de bénéficier du concours du référent sureté départemental pour étudier la mise en place d'un réseau de vidéoprotection des bâtiments et espaces publics. Un diagnostic sureté a été produit concluant à la faisabilité et la justification de la création d'un réseau de 6 caméras à implanter aux endroits stratégiques : 4 aux entrées de la commune, 1 sur la place de la mairie, et 1 à l'arrière de la mairie/aire de jeux.

Sur la base de ce diagnostic, plusieurs entreprises ont été contactées et la société IRIS Réseaux nous a remis un estimatif s'élevant à 57 322.90 €HT auquel il faut ajouter le devis de la société Losange pour la liaison fibre des caméras pour une montant de 13 750 €HT. Le programme global se monte donc à 71 072.90 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Valide** la création d'un réseau de vidéoprotection des espaces et bâtiments publics comprenant 6 caméras pour un montant de 71 072.90 €HT et se détaillant comme suit : 1 caméra longue portée infrarouge à chacune des 4 entrées de la commune, 1 caméra multicapteurs infrarouge sur la place de la mairie et une autre à l'arrière.
- **Sollicite** l'accompagnement financier de l'État au titre de la DETR 2025 (ou autres fonds) et de la Région Grand Est pour ce projet selon le plan de financement annexé à la présente délibération
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce et document relatif à cette opération, ainsi qu'à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires.

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des Ressources	Montant Sollicité	%
1 – Travaux	71 072.90	1 – Aides publiques	56 846.77	79.98
Serveur vidéoprotection, station de travail, câblage intérieur, fire-wall, signalétique...	10 158.00	DETR / DSIL	31 414.22	44.20
Camera C1, longue portée, IR LED 200m, 4MP, 80 rue Mazel	2 387.00	REGION GRAND EST	25 432.55	35.78
Caméra C2, longue portée, IR LED 200m, 4MP, 2 route de Maucourt	2 387.00	- travaux (hors G.Civ, liaison fib, caméra hertz)= 50% de 37115.1	18 557.55	26.11
Caméra C3, longue portée, IR LED 200m, 4MP, 12 rue Mazel	2 387.00	- génie civil = 0% de 16332.80	0.00	0.00
Caméra C4, longue portée, IR LED 200m, 4MP, chemin rural nord est	2 387.00	- liaison fibre = 50% de 13750	6 875.00	9.67
Caméra C5, multi capteurs 360°, 20MP, sur mairie	3 074.00			
Caméra C6, multi capteurs 360°, 20MP, terrain jeu derrière HERTZ	3 875.00			
Coordination suivi chantier, formation utilisateurs	1 180.00	2 – Aides privées	0.00	0
Alimentation électrique caméras C1, C2, C3, C4 et C6	13 155.10			
Génie civil pour raccordement électrique caméras C4 et C6	16 332.80			
Liaison fibre 20ans, regroupement NRO, Liaison sur baie interne	13 750.00			
2 – Aléas et imprévus *	0.00	3 – Autofinancement	14 226.13	20.02
3 – Dépenses connexes **	0.00	Fonds propres	14 226.13	20.02
4 – Loyers (sur 5 ans)	0.00	Crédit-bail		
Total dépenses	71 072.90	Total ressources	71 072.90	100%

2025-03 / Réhabilitation lourde d'un logement, création d'un logement neuf et d'une remise communale

Afin de sécuriser les ressources de la collectivité, 3 logements communaux ont été créés par le passé. L'acquisition en juillet 2023 de l'immeuble situé au 3 place de la Mairie (61 977.57€) nous permet d'envisager 2 logements supplémentaires, par la réhabilitation du logement insalubre existant sur l'avant de la bâtisse, la création d'un logement neuf au centre du bâtiment, la partie arrière étant conservée pour aménager une remise communale.

Harold VIOT, architecte, a d'abord fait une étude de faisabilité qui, après validation en commission travaux, s'est traduite par un avant-projet définitif qui s'établit comme suit :

- Travaux pour les 2 logements (options comprises)	493 927.00 € HT
- Maîtrise d'œuvre (7%) :	34 574.89 € HT
- SPS, étude thermique préalable, essais étanchéité :	9 878.54 € HT
- Assistance technique CD55:.....	1 048.95 € HT
- Provisions pour aléas et imprévus (5%) :	24 696.35 € HT
TOTAL	564 125.73 € HT
TOTAL avec achat du bâtiment	626 103.30 € HT

Au total, le projet concerne des aménagements sur une surface totale de **347.64m²** (hors jardin) :

- Logement 1 = 80.61m² de surface habitable + 9.31m² de cellier
- Logement 2 = 104.41m² de surface habitable + 9.31m² de cellier et 15.10m² de terrasse
- Surfaces communes = 53.81m² de garage, 17.26m² d'accès.
- Remise communale = 57.83m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Valide** le projet de réhabilitation lourde d'un logement et la création d'un logement neuf dans l'immeuble du 3 place de la Mairie, avec création d'une remise communale à l'arrière
- **Dit** que le logement 1 (réhabilité) sera loué au prix de 750 € mensuel
- **Dit** que le logement 2 (créé) sera loué au prix de 830 € mensuel
- **Sollicite** l'accompagnement financier de l'État au titre de la DETR 2025 (ou autres fonds d'Etat) pour l'ensemble de l'opération, et pour chacun des logements, de la Région Grand Est (Climaxion), d'EDF, du GIP Objectif Meuse, et de tout autre partenaire potentiel selon le plan de financement en annexe.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce et document relatif à cette opération, ainsi qu'à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires

DEPENSES					
Nature des dépenses	Logement 1 125.46m ² - TVA 10	Logement 2 164.36m ² - TVA 10	Local mairie 57.83m ² - TVA 20	Montant HT	Montant TTC
0 – Acquisitions	22 366.23	29 301.36	10 309.98	61 977.57	61 977.57
Acquisition immeuble + frais	22 366.23	29 301.36	10 309.98	61 977.57	61 977.57
1 – Travaux	194 274,50 €	288 422,50 €	11 230,00 €	493 927,00	544 442.70
Gros œuvre + options	73 879,00	112 665,00	1 140,00	187 684,00	206 566,40
Menuiseries extérieures	12 700,00	30 200,00	4 500,00	47 400,00	52 590,00
Menuiseries intérieures + options	24 700,00	49 270,00	4 940,00	78 910,00	87 295,00
Electricité	11 490,00	20 625,00	0,00	32 115,00	35 326,50
Plâtrerie	19 677,50	20 249,50	0,00	39 927,00	43 919,70
Plomberie Chauffage PAC	33 880,00	34 200,00	650,00	68 730,00	75 668,00
Revêtements de sols	7 748,00	12 413,00	0,00	20 161,00	22 177,10
Peinture	10 200,00	8 800,00	0,00	19 000,00	20 900,00
2 – Aléas et imprévus (5%)	8 912,32	11 675,78	4 108,24	24 696,35	27 576.81
3 – Dépenses connexes	17 863,25	26 453,95	1 185,19	45 502,38	50 171.14
Maît œuvre mission base (7%)	13 599,22	20 189,58	786,10	34 574,89	38 110.99
SPS, thermicien	3 885,49	5 768,45	224,60	9 878,54	10 888.85
Assistance technique CD55	378,54	495,92	174,49	1 048,95	1 171.29
4 – Loyers (sur 5 ans)	- 45 000.00	- 49 800.00	0.00	- 94 800.00	- 94 800.00
Total dépenses, déduits loyers	189 503.98	294 377.80	22 725.18	531 303.30	589 368.22
TOTAL DEPENSES	234 503,98	344 177,80	22 725,18	626 103,30	684 168.22

RESSOURCES		
Nature des Ressources	Montant	% du TTC
1 – Aides publiques	396 184.11	57.91
ETAT (50 % sur TTC déduit loyers)	294 684.11	43.07
Région Climaxion (2 logements)	101 500.00	14.84
2– Aides privées	40 000.00	5.85
EDF – Logement 1	10 000.00	1.46
GIP – Logement 1	10 000.00	1.46
EDF – Logement 2	10 000.00	1.46
GIP – Logement 2	10 000.00	1.46
3– Autofinancement	247 984.11	36.25
Fonds propres	47 984.11	7.01
Emprunt	200 000.00	29.23
TOTAL RESSOURCES	684 168.22	100%

2025-04 / Villages d'avenir = création d'une installation photovoltaïque, pour une boucle locale d'autoconsommation collective à l'échelle des communes de Dieppe-Damloup-Eix-Maucourt-Mogeville

Dans le cadre du programme Villages d'avenir, le projet de boucle locale d'autoconsommation collective sur base d'énergie photovoltaïques présenté par la « grappe » constituée des communes de Dieppe-sous-Douaumont, Damloup, Eix, Maucourt sur Orne et Mogeville a été retenu en décembre 2023.

Après consultation avec l'aide du chef de projet mis à disposition par les services de l'Etat, une consultation a été engagée pour recruter un bureau d'études afin de nous accompagner sur ce projet.

La première phase de l'étude présentée le 08.12.2024 par Enercoop visait à examiner l'opportunité et la faisabilité de l'opération et de dégager plusieurs hypothèses. Après examen, les élus des 5 communes ont choisi de retenir le scénario prévoyant l'installation d'un unique équipement mutualisé de 500m² environ pour une puissance de 101 KWc sur la toiture du groupe scolaire Jean de La Fontaine à Eix.

L'estimation des travaux produite par Enercoop s'élève à 139 692.28 €HT.

La Communauté de Communes du Pays d'Etain est propriétaire du groupe scolaire d'Eix. Son président a dans un premier temps donné un accord de principe à l'utilisation de la toiture de l'école. Le conseil communautaire sera appelé à le valider préalablement à l'engagement des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Dieppe étant chef de file de la grappe, et à ce titre porteur de la phase étude, c'est donc elle qui portera pour l'ensemble des 5 communes l'opération de travaux dans l'attente de la constitution de l'entité juridique prendra ensuite le relai et la propriété de l'installation. Il rappelle que conformément à la délibération 2024-020b du 11.10.2024, une convention de répartition des frais a été signée entre les 5 communes.

Après avoir examiné le plan de financement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **Valide** le projet de création d'une installation photovoltaïque sur la toiture du groupe scolaire Jean de La Fontaine d'Eix, destinée à alimenter la boucle locale d'autoconsommation collective Dieppe-Damloup-Eix-Maucourt-Mogeville, pour un montant de 139 692.28 €HT
- **Sollicite** l'accompagnement financier de l'État au titre de la DETR 2025 (ou autres fonds), de la Région Grand Est (Climaxion), et de l'Union Européenne à travers le programme Leader (ou tout autre programme européen), selon le plan de financement joint e annexe à la présente délibération.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toute pièce et document relatif à cette opération, ainsi qu'à déposer les demandes d'urbanisme nécessaires.

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	€/Wc	Montant HT	Nature des Ressources	Montant Sollicité	%
1 – Travaux (101 KWc)	1.23	124 655.28	1 – Aides publiques	111 753.82	80
Modules photovoltaïques	0.5	50 500.00	DETR / DSIL / FONDS VERT	31 653.82	22.66
Système d'intégration	0.12	12 120.00	CLIMAXION (n°24SP-2154)	30 100.00	21.55
Onduleurs	0.088	8 925.28	EUROPE (Leader)	50 000.00	35.79
Extension garantie onduleur	0.03	3 450.00			
Câblage et cheminements	0.07	7 070.00			
Protection	0.075	7 575.00			
Main d'œuvre en couverture	0.13	13 130.00			
Main d'œuvre en électricité	0.05	5 050.00			
Raccordement réseau	0.17	16 835.00			
2 – Aléas et imprévus *	0.05	5 000.00	2– Autofinancement	24 938.46	20
3 – Dépenses connexes **	0.10	10 037.00	Commune Dieppe (27.80%)	7 766.89	5.56
Assistant maîtrise d'ouvrage	0.07	6 758.00	Commune Damloup (17.73%)	4 953.49	3.55
Consuel	0.00	150.00	Commune Eix (36.74%)	10 264.59	7.35
SPS et bureau de contrôle	0.02	2 000.00	Commune Maucourt (7.09%)	1 980.84	1.42
Assurance DO et RC	0.01	1 129.00	Commune Mogeville (10.64%)	2 972.65	2.13
4 – Loyers (sur 5 ans)	0.00	0.00			
Total dépenses	1.38	139 692.28	Total ressources	139 692.28	100%



Le Maire
Jean-Christophe PATON